Image not found or type unknown

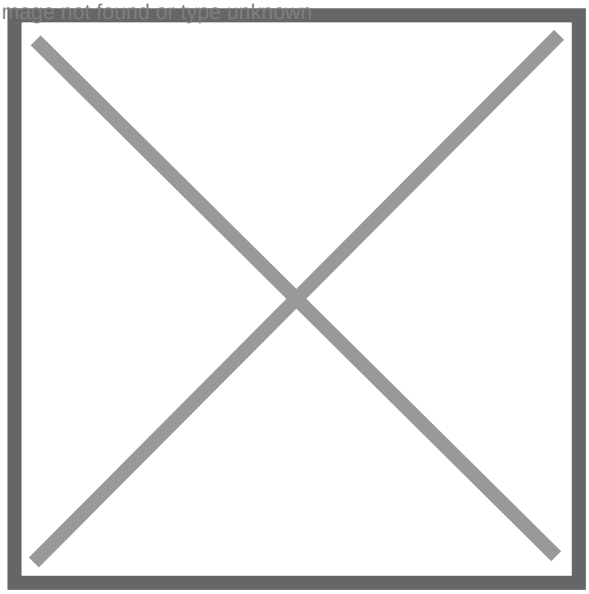

Reparation d'un rideau de fer vetuste

Par **CZS**, le **21/12/2009** à **08:20**

Bonjour,

J'ai un bail commercial pour un local me servant de boutique. L'accès à ce magasin est constitué de 2 portes vitrées ainsi que d'un rideau métallique.

Lorsque j'ai pris ce local il y a 7 ans, la grille était déjà vétuste. A présent, elle se bloque régulièrement lorsque je veux la monter ou la descendre.

Qui doit prendre en charge la réparation ou même le changement de cette grille, le ocataire ou le bailleur ?

Merci d'avance pour vos réponses

Par **jeetendra**, le **21/12/2009** à **09:46**

[fluo]ADIL DU 06
5 Rue du Congrès
06100 Nice
04 93 98 77 57[/fluo]

Bonjour, j'ai bien peur que ça ne soit à votre charge (réparation locavtive), contactez l'Association ADIL à Nice, ils confirmeront ou non ma réponse, bonne journée à vous.

Par **aie mac**, le **21/12/2009** à **13:05**

bonjour
[citation]J'ai un **bail commercial** pour un local me servant de boutique. L'accès à ce magasin est constitué de 2 portes vitrées ainsi que d'un rideau métallique. [/citation]
la réponse vous sera donnée par votre bail, seul document opposable dans votre cas de figure.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés